

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3698 (Rect)

présenté par
M. Armand

à l'amendement n° CE|2892 de M. Dive

APRÈS L'ARTICLE 13

Au cinquième alinéa, substituer au mot :

« supposé »

le mot :

« constaté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement visant à préciser le dispositif